

## ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 060

POLICE MUNICIPALE  
Tél : 04.90.90.17.00  
Réf. : CD/JMB

### DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné

Monteleon Pierre - Guy  
Les Ecuries du Mas de l'olive

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à

Châteaurenard

A l'occasion de :

Les cavaliers du Mas de l'olive

Du

29/06/2024

18 h

au

29/06/2024

24h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le

13/02/2024

Signature :



## ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu art L.3334 - 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance

n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de

entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1) /

M.

MONTELEON Pierre-Guy - Les Ecuries du Mas  
de l'Olive

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du

3ème

groupe

Du

29/06/2024 - 18h00

au

29/06/2024

minuit

A l'occasion de

Fête fin d'Année - Les Cavaliers du Mas de l'Olive aux écuries Mas de l'Olive

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

**PUBLIÉ LE**  
**15 FEV. 2024**

Fait à Châteaurenard, le

**13 FEV. 2024**

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité

Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS